



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le onze avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange LE LAN, Maire.

PRESENTS [9] : Ange LE LAN, Daniel HENAFF, Chantal PICARDA, Bernard ROYANT, Jean-Claude LISPKI, Jean-Pierre MOËLO, Michaël RETY, Béatrice THOMAS, Guy OUVRARD

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE [3] : Magali ROBIC a donné pouvoir à Guy OUVRARD, Bruno PERON a donné pouvoir à Ange LE LAN, Nadine LE BRAS a donné pouvoir à Daniel HENAFF.

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE DE MANDAT DE VOTE [2] : Bernard NESTOUR, Arnaud BEREHOUC

ABSENTS NON EXCUSES[1] : Patrice LECONTE

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Claude LIPSKI

DATE DE LA CONVOCATION : 02 AVRIL 2013

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 04 Mars 2013 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1- COMMUNE / BUDGET PRIMITIF 2013

COMMUNE	Investissement	Fonctionnement	Total des deux sections
Dépenses dont déficit d'investissement reporté de 2012	868 029.17 345 313.99	884 660.00	1 752 689.17
Recettes dont affectation du résultat de fonctionnement de 2012	868 029.17 212 054.64	884 660.00	1 752 689.17

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2013 tel que présenté.

2- ASSAINISSEMENT / BUDGET PRIMITIF 2013

ASSAINISSEMENT	Investissement	Exploitation	Total des deux sections
Dépenses	124 358.76	69 136.45	193 495.21
Recettes dont excédent d'investissement reporté de 2012 dont affectation du résultat d'exploitation de 2012	124 358.76 35 145.64 2 756.86	69 136.45	193 495.21

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le budget primitif du service assainissement pour l'exercice 2013 tel que présenté.

3- LOTISSEMENT DE PARC ER MARE / BUDGET PRIMITIF 2013

LOTISSEMENT DE PARC ER MARE	Investissement	Exploitation	Total des deux sections
Dépenses dont déficits reportés de 2012	187 553.91 84 453.91	120 796.92 17 652.17	308 350.83
Recettes	187 553.91	120 796.92	308 350.83

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve et vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le budget primitif du lotissement de Parc Er Mare pour l'exercice 2013 tel que présenté.

4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le versement d'une subvention à une association est soumis à un certain nombre de conditions d'attribution et d'utilisation. En tout état de cause, la subvention doit être sollicitée et les collectivités disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser. Monsieur Michaël RETY présente ensuite les demandes de subventions reçues et les propositions de la commission "Vie associative et sports" établies en fonction des critères d'attribution communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer comme suit le montant des subventions au titre de 2013 :

Associations de Meslan

Amicale des Boulistes	200 €
Comité des Fêtes	1 900 €
Créatifs Loisirs	150 €
Dojo Meslannais	1011 €
FC Meslan	1109 €
Fitness au Pays du Roi Morvan	250 €
Anciens Combattants	260 €
Club des Loisirs	300 €
Emergence	150€

Associations hors Meslan

Banque Alimentaire	311,19 €
Croix d'Or - Lorient	30€
Croix Rouge - Gourin	30€
Le Faouët Gymnastique - Le Faouët	150 €
Les Frimousses - Le Faouët	30€
Les Restos du Cœur - Le Faouët	30€
Noël de l'Enfance - Vannes	50 €
Secours Catholique - Le Faouët	50 €
Ti An Dud - Le Faouët	30€
RO2 Glues	30€
Union Départementale des Sapeurs Pompiers -	30€

5- JURES D'ASSISES 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'arrêté préfectoral en date du 18 mars 2013, il y a lieu de désigner par tirage au sort sur la liste électorale les membres de la liste annuelle pour l'année 2014.

Après tirage au sort, ont été désignées:

- **Madame Micheline, Marguerite, Françoise DENIAUD**, née le 22 septembre 1959 à SAINT-NAZAIRE, et demeurant à BOnigeard, 56 320 MESLAN.
- **Madame Anne, Marie GAURIN**, née le 27 juillet 1941 à LE FAOUËT et demeurant à Kerflémic, 56 320 MESLAN.
- **Madame Yolande, Raymonde, Marie TREHIN** épouse BAHUON, née le 01 juillet 1956 à HENNEBONT et demeurant 14 Rue de Beg Er Lann, 56 320 MESLAN.

6- CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention d'entretien du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération qui prévoit notamment la répartition des obligations entre le Conseil Général et la Commune.

D'après cette convention, la Commune serait chargée du gros entretien et de l'entretien courant sur les parties de chaussées architecturées, les îlots, les trottoirs, les accotements, fossés, talus, les voies cyclables et leurs équipements, le mobilier urbain, l'éclairage public, les arrêts de car et de bus, les bordures, caniveaux, ouvrages d'assainissement pluvial, les espaces verts, les pelouses et massifs, certains types de signalisation,...etc. Quant au département, la convention prévoit qu'il serait en charge du gros entretien et de l'entretien courant sur la partie circulée de la chaussée, les glissières de sécurité de type routier existantes, la signalisation de base,...etc. Monsieur Le Maire précise enfin que la convention présentée est conclue pour une durée de trente ans à la date de la signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération proposée par le Conseil Général
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération proposée par le Conseil Général.

7- INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES- BILAN

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'inventaire des cours d'eau et des zones humides qui s'est déroulé sur la Commune entre 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de :

-valider les résultats de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau réalisé par le prestataire D2L Betali suivant la méthodologie validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ellé-Isolé-Laïta arrêté le 10/07/09.

-s'engage à ce que les zones humides et les cours d'eau inventoriés soient intégrés dans le document d'urbanisme de la commune lors de son élaboration ou de sa révision conformément aux prescriptions E3-2 et E3-8 du SAGE Ellé-Isolé-Laïta. Les zones humides seront classées en secteurs non constructibles de la carte communale. La reconnaissance de ces zones sera effectuée par le biais d'une trame sur le plan cadastral.

-s'engage à faire parvenir à la structure de suivi du SAGE les résultats de cette étude (rapport papier, et CD Rom) qui seront ensuite portés, pour avis, à la connaissance de la CLE. Une copie de la présente délibération sera également jointe.

-autorise le Syndicat Mixte Ellé-Isolé-Laïta à transmettre les données de l'inventaire au format SIG, papier ou numérique aux structures et personnes qui pourraient lui en faire la demande, notamment aux services de l'état et à l'IGN avec qui il conventionne pour la mise en jour du Référentiel à Grande Echelle.

8- ACQUISITION MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

Monsieur Guy Ouvrard rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de matériel de désherbage alternatif par la Commune comprenant - un porte-outil,- une brosse rotative de désherbage pour caniveaux et pieds de murs, - un désherbeur mécanique pour surfaces sablées et stabilisées.

Monsieur Guy Ouvrard présente au Conseil Municipal deux devis reçus en Mairie concernant l'acquisition de ce matériel:

- un premier devis de l'entreprise Loisirs Services pour du matériel de marque Kersten ;
- un deuxième devis de l'entreprise Kervarrec Motoculture pour du matériel de marque Rapid Universo.

Monsieur Guy Ouvrard fait ensuite part au Conseil Municipal des différentes remarques (d'agents techniques de communes environnantes) dont il a eu connaissance concernant l'utilisation du matériel de ces deux marques. Il est notamment fait état que le matériel Rapid Universo apparaît plus pratique d'utilisation (plus maniable, moins d'efforts physiques de l'utilisateur).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents, de choisir le devis de Kervarrec Motoculture et charge Monsieur Le Maire de passer commande auprès de l'entreprise concernée.

9- DEMANDE DE SUBVENTIONS - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de lancer en 2013 la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement qui permettra de connaître les orientations à prendre en matière d'assainissement dans les années à venir et ainsi de procéder aux travaux adaptés à la station d'épuration (dont la capacité est surdimensionnée). Il précise ensuite que des dossiers de subvention ont été déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général qui ont respectivement accordés 31 235€ et 12 494€ pour la réalisation de ce projet Enfin Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter du Conseil Régional l'octroi d'une subvention au titre du Projet d'Investissement 2013.

Le coût du projet de Schéma Directeur d'Assainissement a été estimé par le bureau d'études SAFEGE à 41 940 € HT pour le réseau d'eaux usées et à 20 530 € HT pour le réseau d'eaux pluviales.

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi comme suit :

Montant H.T. des études : 62 470 €

Subvention de l'Agence de l'Eau (50%) : 31 235 €

Subvention du Conseil Général (20%) : 12 494 €

Subvention du Conseil Régional (10%) : 6 247 €

Fonds propres (20%) : 12 494 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents, de confirmer la réalisation du projet de Schéma Directeur d'Assainissement pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en 2013. Monsieur Le Maire est également autorisé à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 10% du coût estimé à 62 470 € HT. Monsieur Le Maire est enfin autorisé à lancer la consultation des entreprises dès que possible.

10- QUESTIONS DIVERSES

A- COULEUR DE LA RAMBARDE

Monsieur Guy Ouvrard informe le Conseil Municipal que la construction de la rampe d'accès entre le Lotissement de Parc Er Mare et la Rue du Presbytère étant maintenant achevée, il est maintenant nécessaire d'installer une rambarde afin de sécuriser le passage des piétons par cette rampe. Monsieur Guy Ouvrard sollicite le Conseil Municipal pour choisir le coloris de la future rampe d'accès. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de retenir le coloris "bordeaux" pour cette rambarde.

Réunion du 11 avril 2013 // Délibérations n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 A		
Ange LE LAN	Chantal PICARDA	Jean-Pierre MOÉLO
Daniel HENAFF	Patrice LECONTE ABSENT	Jean-Claude LIPSKI
Michaël RETY	Béatrice THOMAS	Bernard NESTOUR ABSENT EXCUSE
Nadine LE BRAS PROCURATION Daniel HENAFF	Magalie ROBIC PROCURATION Guy OUVRARD	Bruno PERON PROCURATION Ange LE LAN
Guy OUVRARD	Bernard ROYANT	Arnaud BEREHOUC ABSENT EXCUSE